



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/RES/962 (1994)  
29 novembre 1994

---

### RÉSOLUTION 962 (1994)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3467e séance,  
le 29 novembre 1994

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement en date du 18 novembre 1994 (S/1994/1311),

Décide :

a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973), en date du 22 octobre 1973;

b) De renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 mai 1995;

c) De prier le Secrétaire général de lui soumettre, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.

-----